

Avis important : Votre inscription pour les JMJ 2008 à Sydney implique une entente entre vous et les fournisseurs de services. Prière de lire attentivement toute l'information suivante stipulant les conditions relatives au voyage et aux autres services offerts.

INSCRIPTION ET PAIEMENTS

Un dépôt de 400\$ par personne est requis au moment de votre réservation, ce dépôt est non-remboursable. En cas de retard pour les paiements, notez que la réservation sera annulée entraînant les frais d'annulation sous-mentionnés.

	Date limite	Montant
1 ^{er} versement	20 mars 2007	400.00\$
2 ^e versement	15 mai 2007	500.00\$
3 ^e versement	25 septembre 2007	900.00\$
4 ^e versement	27 novembre 2007	900.00\$
5 ^e versement	5 février 2008	600.00\$
Dernier versement	8 avril 2008	Solde

FRAIS D'ANNULATION

Si vous avez l'intention d'annuler, vous devez en aviser votre responsable de groupe immédiatement. Les frais d'annulation seront appliqués à partir de la date à laquelle Spiritours recevra l'avis de la part du Diocèse de Montréal.

Du 20 mars au 15 mai 2007: 400.00\$

Du 15 mai jusqu'à 90 jours du départ: 900.00\$

Entre 90 et 60 jours avant le départ: 50% de pénalité

A moins de 60 jours avant le départ: aucun remboursement

Changements de nom: frais de 50\$ pour tout changement de nom. A moins de 60 jours de la date de départ, tout changement de nom sera considéré comme une annulation et entraînera les pénalités ci-haut mentionnées.

Extension : toute demande d'extension doit être faite à plus de 90 jours du départ. Le formulaire de demande d'extension doit être rempli par le responsable de groupe. Les frais de la compagnie aérienne varieront en fonction de la date de retour désirée. De plus Spiritours chargera des frais de service de 50.00\$.

ASSURANCES-VOYAGE

En tant que participant des JMJ 2008 avec nous, vous avez une assurance complète avec la Croix-Bleue (médicale, annulation et bagages) incluse dans votre forfait. Vous devez compléter le formulaire d'exclusions dues aux maladies pré-existantes et prendre connaissance des risques assurés et autres détails dans votre contrat d'assurance de groupe. Si vous avez déjà une assurance personnelle, vous devez en fournir la preuve afin de recevoir le crédit approprié.

DOCUMENTATION

Le passeport est obligatoire et devrait être encore valide pendant au moins six mois après la date prévue du départ du pays. Chaque passager doit fournir deux photocopies de son passeport. Le visa australien sera émis sans frais par la compagnie aérienne pour tous les citoyens canadiens. Les passagers qui n'ont pas leur citoyenneté canadienne sont responsables d'obtenir à leur frais un visa en communiquant avec le service australien d'information sur les visas au 1-888-990-8888. Dans l'éventualité que le passager ne possède pas la documentation requise, il pourrait se voir refuser le passage par les autorités.

ITINÉRAIRE DE VOL

Toutes les heures de vol, l'itinéraire et les compagnies aériennes sont sujets à changements sans préavis. Nous vous conseillons de contacter la compagnie aérienne 24 heures avant votre départ pour confirmer vos heures de vol. Le comptoir de la compagnie aérienne ouvre 3 heures avant le départ et ferme 60 minutes avant le départ. Spiritours vous conseille d'arriver 3 heures à l'avance et se décline de toute responsabilité si vous manquez votre vol.

BAGGAGES

Chaque passager a le droit d'enregistrer 2 valises standards. Les restrictions de poids varient entre 20 et 32 kilos par personne. Nous vous aviserons au moins 30 jours avant le départ des restrictions précises de la compagnie aérienne.

PRIX INDIQUÉS

Sauf en cas d'indication contraire, tous les prix sont en dollars canadiens. Ces prix sont sujets à changement sans préavis au moment ou avant le temps du paiement final. Un changement peut survenir suite à la dévaluation du dollar canadien ou de l'augmentation du coût du pétrole...etc.

RESPONSABILITÉ DU VOYAGEUR

Le voyageur s'engage à accepter toute directive raisonnable relative au forfait émis alors que le passager est à l'étranger. Dans le cas où un passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services, et qui persiste dans sa conduite malgré un avertissement formel du fournisseur de services et/ou de son représentant, le passager sera expulsé du groupe et devra assumer tous les frais occasionnés par sa conduite y compris tous les frais supplémentaires que le passager devra déboursier pour son hébergement, nourriture et transport.

RESPONSABILITÉ DE SPIRITOURS

Spiritours ne peut être tenu responsable des actes, oublis, erreurs ou événements, pertes, dommages ou accidents durant le voyage, ainsi que des retards ou annulation dus à une compagnie de transport. Spiritours ne peut être tenu responsable de quelque dommage subi par le voyageur pour maladie, blessure, perte, incommodité ou anxiété. Spiritours décline également toute responsabilité quant à tout dommage découlant d'un acte gouvernemental, de troubles politiques, grèves, actes fortuits. Spiritours n'effectuera aucun remboursement quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré ou d'une partie non-complétée, ni pour les services non-utilisés par les voyageurs. La responsabilité de Spiritours découlant du défaut de fournir un service ou un avantage décrit dans le présent document est limitée au coût de tel service ou avantage.